

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2816

5 décembre 2007

SOMMAIRE

402 Consulting S.à r.l.	135160	Minerals & Resources Management S.A.	135152
Balteire	135158	Missog Holding S.A.	135151
Barrela et Martins S.à r.l.	135156	Missog Holding S.A.	135151
Bellux Limousines Services S.à r.l.	135167	M.lux S.A.	135154
Bloom Investments S. à r.l.	135150	Mode Paris London	135154
Bonnefont S. à r.l.	135157	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ...	135146
Boventi S.A.	135154	Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	135148
Bureau Immobilier et Promotions, société à responsabilité limitée	135144	Prospect Holding S.A.	135152
Canotiers de Savoie S.A.	135150	Prostar S.A.	135152
Caraway Holdings S.à r.l.	135153	Quassia Sàrl	135167
Commerce de Bois International	135147	Quirinus International Holding S.A.	135155
Comunica S.A.	135157	SCHANCK Fredy s.à.r.l.	135156
Construmulti, s.à r.l.	135159	Socafam	135146
Dicar S.à r.l.	135156	Société pour la prévention et le finance- ment des risques par la réassurance ...	135157
Edi Concept International S.A.	135158	Société pour la prévention et le finance- ment des risques par la réassurance ...	135158
EP Courcelles 2 S.à r.l.	135165	Sostherne Investments S.à r.l.	135149
Eurobeton S.A.	135145	Source Rosport	135147
European Seafood 2 S.à r.l.	135147	Stubai S.C.A.	135122
Fidupartner A.G.	135122	Tetris SA	135145
Financière Ottre S.A.	135148	Tipi S.A.	135145
Hydra S.A.	135155	T&M Coiffure S.A.	135159
I.R.I.S. (Luxembourg) S.A.	135155	Top Diffusion S.A.	135157
KLC Holdings XII S.A.	135146	Valco S.A.	135149
Le Sires Luxembourg S.A.	135164	VGC (Lux) Investments S.à.r.l.	135161
LuxCo 46 S.à r.l.	135163		
Mauna International S.à r.l.	135149		

Fidupartner A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.619.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUPARTNER AG avant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy (matr. 1995 22 13 140),

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 31346 de l'année 1995, modifiée pour la dernière fois par acte du notaire prédésigné en date du 24 février 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, page 21.842 de l'année 2003

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 52.619.

L'assemblée est composée de:

la société anonyme EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 84.588,

ici représentée par:

Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant à L-2630 Luxembourg, 244, rue de Trèves;

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société pouvant l'engager par sa seule signature en vertu de l'article 6 des statuts.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que le mandant du comparant est le seul associé de la société anonyme préqualifiée et que par conséquent les actions sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, le porteur de part présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué au préalable dans les délais légaux;

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;

- que le comparant ès qualités décide de la dissoudre avec effet d'aujourd'hui;

- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années par la société EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A. à son domicile préindiqué.

Frais

Les frais des présentes sont à charge du comparant ès qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Reding, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2007, DIE/2007/636. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 octobre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007135032/4917/44.

(070156787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Stubai S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.818.

—
In the year two thousand seven, on Septembre twenty-seventh.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of STUBAI S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on May 21st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, nr 1538 of July 27, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 21st 2007, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was opened at 3 pm by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange, who appointed as secretary Miss Claudia Rouckert, private employee, residing in Rodange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Silvia Brescia, private employee, residing in Mondercange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Restructuring of the issued share capital of the Company by the creation of two categories of shares, namely categories A and B.

2. Reclassification of the existing shares into shares of category A.

3. increase of the number of shares from 1,241 to 31,025 and reduce the par value to one euro (EUR 1.-) each.

4. increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventy-six thousand two hundred eight euro (€ 76,208.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand twenty-five euro (€ 31,025.-) to one hundred seven thousand two hundred thirty-three euro (€ 107,233.-) by the issue of sixty-eight thousand five hundred seventy-seven (68,577) ordinary class A Shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and by the issue of seven thousand six hundred thirty-one (7,631) ordinary class B shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

5. Waiver by the shareholders of their preferential subscription right.

6. Subscription the new shares as follow:

- 68,054 new ordinary class A shares by the company SBWAM BROS S. à r.l.

- 299 new ordinary class A shares by the company OGIER NOMINEES (GUERNSEY) LTD

- 224 new ordinary class A shares by the company REIGO NOMINEES (GUERNSEY) LTD

- 7,631 new ordinary class B shares the by the company SBWAM BROS S. à r.l.

7. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in the draft form attached to the proxies.

8. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, initialled ne varietur by the appearing parties and signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. As it appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to restructure the issued share capital of the Company by creating two categories of shares, namely a category A of shares and a category B of shares.

Second resolution

The general meeting decides to reclassify the existing ordinary shares into ordinary shares of category A.

Third resolution

The general meeting decides to increase the number of shares from 1,241 to 31,025 and to reduce the par value to one euro (EUR 1.-) each, the existing management share being split into 24 ordinary A shares of one euro each, and one management share of one euro.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the capital by an amount of seventy-six thousand two hundred eight euro (€ 76,208.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand twenty-five euro (€ 31,025.-) to one hundred seven thousand two hundred thirty-three euro (€ 107,233.-) by the issue of sixty-eight thousand five hundred seventy-seven (68,577) ordinary class A shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and by the issue of seven thousand six hundred thirty-one (7,631) ordinary class B shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

135124

Fifth resolution

The meeting acknowledged the waiver by the existing shareholder of his preferential subscription right for the 76,208 new issued shares.

Sixth resolution

The issued 76,208 new shares have been subscribed as follow:

- 68,054 new ordinary class A shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) by the company SBWAM BROS S. à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the trade and companies' register of Luxembourg in the number B 86,988

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed by virtue of a proxy given under private seal hereby annexed

- 299 new ordinary class A shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) by the company OGIER NOM-INEES (GUERNSEY) LTD, having its registered office in Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WA

registered with the trade and companies' register of Guernsey under the number 33819 here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed by virtue of a proxy given under private seal hereby annexed

- 224 new ordinary class A shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) by the company REIGO NOM-INEES (GUERNSEY) LTD, having its registered office in Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WA

registered with the trade and companies' register of Guernsey under the number 33821 here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed by virtue of a proxy given under private seal hereby annexed

- 7,631 new ordinary class B shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) by the company SBWAM BROS S. à r.l., prenamed

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed by virtue of a proxy given under private seal hereby annexed

All the issued shares are fully paid up by the subscribers by a contribution in cash so that the amount of seventy-six thousand two hundred eight euro (€ 76,208.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Seventh resolution

The meeting resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination and Form.

1.1. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a société en commandite par actions under the name of STUBAI S.C.A. (hereinafter the Company), which will be governed by the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, (the Law) as well as by these articles of association (the Articles of Association).

1.2. All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of the Company - Dissolution.

2.1. The term of the Company shall continue for an indefinite period.

2.2. In the event of the withdrawal of the Managing Shareholder, the Company shall be dissolved as of the date of such withdrawal. The Managing Shareholder shall be deemed to have withdrawn as Managing Shareholder on the date that the Managing Shareholder (i) is dissolved and commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy, (iv) is adjudged as bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the Managing Shareholder or of all or any substantial part of its properties.

2.3. The Company may further be dissolved with the consent of the Managing Shareholder by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 20 hereto as well as the Law.

Art. 3. Corporate Object.

3.1. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder.

4.3. In the event that the Managing Shareholder determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at one hundred seven thousand two hundred thirty-three euro (EUR 107,233.-) represented by ninety-nine thousand six hundred one (99,601) Ordinary Class A Shares, seven thousand six hundred thirty-one (7,631) Ordinary Class B Shares and one (1) management participating share, (collectively the «Shares»), each share being in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) and all being subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

5.3. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

5.4. All shares of the Company are and will continue to be in registered form.

5.5. A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1. General restrictions

6.1.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.1.2. The Managers shall not transfer any of the Manager Shares except in accordance with article 6.2. (Ordinary B Shares), this article 6.1., article 6.3. (Tag Along Rights) or article 6.4. (Drag Along Rights) and, in each case, in compliance with the Law. The restrictions contained under this article 6.1. shall apply to each Manager Share until such Manager Share has been transferred in accordance with article 6.3. (Tag Along Rights), article 6.4. (Drag Along Rights) or until SBWAM or its Affiliates no longer hold any Shares.

6.1.3. Permitted Transfers: Notwithstanding anything to the contrary in these articles, the restrictions contained in article 6.1.2. shall not apply with respect to any transfer of all or part of the Manager Shares held by a Manager to a Permitted Transferee after delivering written notice of such transfer to SBWAM and the Company, provided that the restrictions contained in article 6.1.2. will continue to be applicable to the Manager Shares after any such transfer.

6.1.4 Transfer by Good Leaver: If, as a result of the circumstances described in article 6.2.13, the provisions of article 6.2.12 do not apply then the relevant Manager shall have the option to sell all, but not part, of his Manager Shares (for the avoidance of doubt including Ordinary A Shares and Ordinary B Shares) to SBWAM provided that:

a) the Ordinary B Shares to be acquired by SBWAM from that Manager shall be acquired for nil consideration; and

b) the price which SBWAM shall pay to that Manager for his Ordinary A Shares shall be determined by a valuation of the relevant Manager Shares by an independent auditor (which shall be a major accounting firm of international repute)

appointed jointly by SBWAM and the Manager and such valuation shall be binding upon the Parties. If SBWAM and the Manager fail to agree on the identity of the auditor within 10 Business Days after the Manager concerned has notified SBWAM that the Manager wishes to exercise his option as aforesaid, then the auditor shall be appointed by the president of the Austrian Chamber of Trustees (Präsident der Kammer der Wirtschaftstreuhänder) and such appointment shall be binding upon SBWAM and the Manager. The costs of the auditor shall be borne by the Manager and SBWAM in equal shares.

Any sale and purchase of Manager Shares pursuant to this article 6.1.4 shall take place as soon as practicable and, in any event, no more than 10 Business Days after the auditor has provided the valuation of the respective Manager Shares. Notwithstanding the foregoing, if the relevant Manager does not notify SBWAM in writing that he wishes to exercise the option described above within 10 Business Days after becoming aware of the circumstances described in article 6.2.13 then such option shall automatically expire.

6.1.5. Any transfer or attempted transfer of any Manager Shares in violation of article 6.1.2. or any other provision of these articles shall be void and of no effect. The Company shall not give effect to such transfer, record such transfer on its books or treat any purported transferee of such Manager Shares as the owner of such Manager Shares for any purpose.

6.2. Restriction on Ordinary B Share's transfer

6.2.1. Sale of the Company: Subject to article 6.2.24, at least 30 Business Days prior to the date of any Sale of the Company, SBWAM shall deliver a written notice by registered post, airmail or courier (the «SBWAM Sale Notice») to each Manager, specifying

(a) the proposed date for the Sale of the Company,

(b) the aggregate number of Ordinary B Shares, calculated in accordance with any agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders (the Shareholders Agreement), that are to be transferred by the Managers to SBWAM prior to the Sale of the Company and (c) the number of Ordinary B Shares out of the aggregate number that are to be transferred by each Manager which shall be either (i) such number as has been agreed by SBWAM and the Managers beforehand or (ii) such number as is equivalent to the proportion (rounding up or down to the nearest whole number) which that Manager's holding of Ordinary B Shares bears to the total holding of Ordinary B Shares prior to any sale.

6.2.2. Following receipt of an SBWAM Sale Notice, each Manager shall be obliged to transfer the Ordinary B Shares specified for such Manager in the SBWAM Sale Notice and SBWAM shall be obliged to accept the transfer of such Ordinary B Shares. The transfer of Ordinary B Shares shall take place no later than 10 Business Days following delivery of the SBWAM Sale Notice.

6.2.3. Any transfer of a Manager's Ordinary B Shares to SBWAM pursuant to a SBWAM Sale Notice shall be for nil consideration.

6.2.4. In the event that the contemplated Sale of the Company does not proceed, SBWAM shall transfer to each Manager those Ordinary B Shares which it has acquired from him pursuant to article 6.2.2. for nil consideration.

6.2.5. Any Ordinary B Shares acquired by SBWAM pursuant to a SBWAM Sale Notice and not then transferred back to the Managers under Clause 6.2.4., shall be promptly cancelled by way of a reduction of share capital to be adopted by the meeting of the Shareholders in accordance with the Law.

6.2.6. Change of Control: Subject to article 6.2.24, at least 20 Business Days prior to the date of any Change of Control, SBWAM shall deliver a written notice by registered post, airmail or courier (the «SBWAM Change of Control Notice») to each Manager, specifying (a) the proposed date of the Change of Control, (b) the aggregate number of Ordinary B Shares, calculated in accordance with the Shareholders Agreement, that may be transferred by the Managers to SBWAM prior to the Change of Control; and (c) the number of Ordinary B Shares out of the aggregate number referred to in article 6.2.6. b) that may be transferred by each Manager which shall be either (i) such number as has been agreed by SBWAM and the Managers beforehand or (ii) such number as is equivalent to the proportion (rounding up or down to the nearest whole number) which that Manager's holding of Ordinary B Shares bears to the total holding of Ordinary B Shares prior to any sale under article 6.2.6.

6.2.7. Upon receipt of an SBWAM Change of Control Notice, each Manager shall have the option to transfer all (but not part) of his Ordinary B Shares to SBWAM provided that:

a) the Ordinary B Shares to be acquired by SBWAM from that Manager referred to in article 6.2.6 c) shall be acquired for nil consideration; and

b) the price which SBWAM shall pay to that Manager for the remainder of that Manager's ordinary B Shares shall be determined by reference to the valuation obtained by SBWAM for the purposes of the sale of its majority stake in the Company.

6.2.8. Any Manager wishing to exercise his option under article 6.2.7. shall notify SBWAM that he wishes to do so no later than five Business Days following delivery of the SBWAM Change of Control Notice and the transfer of the relevant Ordinary B Shares shall take place no later than five Business Days following delivery to SBWAM of such notification.

6.2.9. If any Manager fails to provide such notification to SBWAM, then he shall no longer be entitled to exercise his option under article 6.2.7.

6.2.10. In the event that the contemplated Change of Control does not proceed, SBWAM shall transfer to each Manager:

- a) those Ordinary B Shares which it has acquired from him pursuant to article 6.2.1.a) for nil consideration; and
- b) those Ordinary B Shares which it has acquired from him pursuant to article 6.2.7.b) for the price specified in article 6.2.7. b).

6.2.11. Any Ordinary B Shares acquired by SBWAM pursuant to an SBWAM Change of Control Notice and not then transferred to the Managers under article 6.2.10., shall be promptly cancelled by way of a reduction of share capital to be adopted by the meeting of the Shareholders in accordance with the Law.

6.2.12. Position with regard to Good Leaver: Subject to article 6.2.13. and article 6.2.16., if a Manager becomes a Good Leaver prior to the fifth anniversary of the date of Shareholders Agreement, then he (and any Permitted Transferee to whom he has transferred Ordinary B Shares) shall be obliged to sell to SBWAM and SBWAM shall be obliged to purchase from such Manager (and Permitted Transferee):

- a) all of such Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares if such Manager becomes a Good Leaver after the date of the Shareholders Agreement and prior to the first anniversary of the date of the Shareholders Agreement;
- b) eighty per cent of such Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares if such Manager becomes a Good Leaver after the first anniversary of the date of the Shareholders Agreement and prior to the second anniversary of the date of the Shareholders Agreement;
- c) sixty per cent of such Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares if such Manager becomes a Good Leaver after the second anniversary of the date of the Shareholders Agreement and prior to the third anniversary of the date of the Shareholders Agreement;
- d) forty per cent of such Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares if such Manager becomes a Good Leaver after the third anniversary of the date of the Shareholders Agreement and prior to the fourth anniversary of the date of the Shareholders Agreement; and
- e) twenty per cent of such Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares if such Manager becomes a Good Leaver after the fourth anniversary of the date of the Shareholders Agreement and prior to the fifth anniversary of the date of the Shareholders Agreement.

6.2.13. The provisions of article 6.2.12. shall not apply where a Manager has been directed by a member or Affiliate of the Company Group to carry out an act which is illegal or under the laws of Austria and such Manager has chosen to become a Leaver rather than carry out the act concerned, provided that prior to becoming a Leaver:

- a) such Manager shall have first notified SBWAM and the relevant member or Affiliate of the Company Group giving the directions, that the act concerned is illegal under the laws of Austria;
- b) such Manager shall have provided SBWAM and the relevant member or Affiliate of the Company Group giving the directions, with a written legal opinion from a reputable firm of attorneys in Austria confirming that, in their opinion, the act concerned, if carried out, would be illegal under the laws of Austria; and
- c) SBWAM does not procure the revocation of the relevant directions within a period of 21 Business Days from receipt of the notice and legal opinion referred to in articles 6.2.13. a) and 6.2.13. b) (whichever is the later).

6.2.14. Any sale and purchase of Ordinary B Shares pursuant to article 6.2.12. shall take place as soon as practicable and, in any event, no more than 10 Business Days, after the Manager concerned has become a Good Leaver.

6.2.15. The purchase of any Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares pursuant to article 6.2.11. shall be for nil consideration.

6.2.16. Position with regard to Bad Leaver: Notwithstanding any other provision of this article 6.2., if a Manager becomes a Bad Leaver at any time after the date of the Shareholders Agreement, then he (and any Permitted Transferee to whom he has transferred Ordinary B Shares) shall be obliged to sell to SBWAM and SBWAM shall be obliged to purchase from such Manager (and Permitted Transferee), all of such Manager's (and Permitted Transferee's) Ordinary B Shares for nil consideration.

6.2.17. Any sale and purchase of Ordinary B Shares pursuant to article 6.2.16. shall take place as soon as practicable and, in any event, no more than 10 Business Days, after the Manager concerned has become a Bad Leaver.

6.2.18. Any Ordinary B Shares acquired by SBWAM pursuant to article 6.2.11. or article 6.2.16. shall be retained by SBWAM and may be sold or transferred to future Managers at SBWAM's discretion provided that prior to any subsequent Sale of the Company or prior to the service of a Long-Stop Notice, any such Ordinary B Shares held by SBWAM shall be cancelled by way of a reduction of share capital to be adopted by the meeting of the Shareholders in accordance with the Law.

6.2.19. Valuation of the retained Ordinary B Shares:

In the case of:

- (a) Ordinary B Shares which are retained by a Manager following a transfer pursuant to article 6.2.1.;
- (b) Ordinary B Shares which are sold to SBWAM pursuant to article 6.2.8. but only insofar as such Ordinary B Shares fall within the Ordinary B Shares referred to in article 6.2.7 b);
- (c) Ordinary B Shares which are retained by a Manager following a transfer pursuant to article 6.2.20 (c); and

(d) Ordinary B Shares which are to be sold following an SBWAM Drag Along Notice pursuant to article 6.4.2. then such Ordinary B Shares shall have the same per share value as the per share value of the Ordinary A Shares.

6.2.20. Long Stop Notice: At least 60 Business Days prior to the seventh anniversary of the date of the Shareholders Agreement, if there has been no prior Sale of the Company or Change of Control, SBWAM shall deliver a written notice by registered post, airmail or courier (the «Long-Stop Notice») to each Manager, specifying (a) a date no less than 30 Business Days and no more than 45 Business Days from the date of the Long-Stop Notice (the «Long-Stop Date»), (b) the aggregate number of Ordinary B Shares, calculated in accordance with the Shareholders Agreement, that are to be transferred by the Managers to SBWAM on the Long-Stop Date, (c) the number of Ordinary B Shares out of the aggregate number referred to in article 6.2.20 (b) that are to be transferred by each Manager which shall be either (i) such number as has been agreed by SBWAM and the Managers beforehand or (ii) such number as is equivalent to the proportion (rounding up or down to the nearest whole number) which that Manager's holding of Ordinary B Shares bears to the total holding of Ordinary B Shares prior to any transfer under article 6.2.20.

6.2.21. Receipt of a Long-Stop Notice shall oblige each Manager to transfer the Ordinary B Shares specified for such Manager in the Long-Stop Notice and shall oblige SBWAM to accept the transfer of such Ordinary B Shares. The transfer of Ordinary B Shares shall take place on the Long-Stop Date.

6.2.22. Any transfer of a Manager's Ordinary B Shares to SBWAM pursuant to a Long-Stop Notice shall be for nil consideration.

6.2.23. Any Ordinary B Shares acquired by SBWAM pursuant to a Long-Stop Notice, shall be promptly cancelled by way of a reduction of share capital to be adopted by the meeting of the Shareholders in accordance with the Law.

6.2.24. If Ordinary B Shares have been transferred in accordance with Clauses 6.2.20. to 6.2.23. inclusive, the foregoing provisions of this article 6.2. shall not apply to any subsequent Sale of the Company or Change of Control.

6.3. Tag-Along Rights

6.3.1. The provisions of article 6.3. shall not apply to any transfer of Ordinary B Shares in accordance with article 6.2.18. and, in such event, SBWAM shall not be obliged to deliver an SBWAM Tag Along Notice to the Managers and the Managers shall not have any right to participate in the transfer of Ordinary B Shares.

6.3.2. At least 30 days prior to the date of any transfer of any or all of the SBWAM Shares by SBWAM to a third party (other than pursuant to a restructuring or any transfer of SBWAM Shares to one or more Affiliates of SBWAM, or to any Manager), SBWAM shall deliver a written notice by registered post, airmail or courier (the «SBWAM Tag Along Notice») to each Manager, specifying in reasonable detail the identity of the prospective transferee, the number and type of SBWAM Shares to be transferred, the price and the other terms and conditions of the transfer and including copies of any definitive agreements.

6.3.3. Each Manager may elect to participate in the contemplated transfer by delivering written notice to SBWAM within 20 days after delivery of the SBWAM Tag Along Notice in accordance with article 6.3.2. in which event such Manager shall be entitled to sell Manager Shares (which, for the avoidance of doubt, shall not include any of the Ordinary B Shares) in the same proportion as the SBWAM Shares which are to be sold by SBWAM in the transfer in accordance with the following provisions of this article 6.3.

6.3.4. Notwithstanding the provisions of article

6.3.3., if:

a) the number of SBWAM Shares to be sold in the contemplated transfer represents more than 50% of the Shares; or

b) the contemplated transfer involves a sale of Shares which will result in SBWAM owning less than 50% of the Shares in the Company,

then each Manager may elect, in the written notice to be delivered by that Manager to SBWAM referred to in article 6.3.3., to participate in the contemplated transfer and to sell 100% of his Ordinary A Shares rather than the proportionate amount referred to in article 6.3.3.

6.3.5. Unless a Manager is selling all of his Ordinary A Shares as contemplated by article 6.3.4., such Manager shall be required, to the extent possible, to transfer Ordinary A Shares in the same proportion as the Ordinary A Shares proposed to be transferred by SBWAM pursuant to the SBWAM Tag Along Notice.

6.3.6. Any transfer pursuant to article 6.3. shall be at the same consideration per Share among all the Shares of the same type and shall be on materially the same terms and conditions as those terms and conditions applicable to SBWAM.

6.3.7. SBWAM shall not transfer any of its Shares to any prospective transferee unless:

a) simultaneously with the transfer, such transferee purchases from the Managers those Manager Shares which the Managers are entitled to sell to the transferee pursuant to article 6.3.3. and 6.3.6. on the same terms and conditions; or

b) if such transferee declines to allow the participation of any Managers, simultaneously with such transfer, SBWAM purchases (on the same terms and conditions on which its own Shares are being sold to such transferee) the number of Manager Shares from such Managers which those Managers would have been entitled to sell pursuant to article 6.3.3. and 6.3.6. above.

6.3.8. In respect of any transfer of Shares pursuant to this article 6.3. or article 6.4. (Drag Along Rights), the Managers shall:

a) be obligated to join on a pro rata basis (based on the gross proceeds to be received) in any indemnification that SBWAM agrees to provide or other obligations to which SBWAM is subject in connection with such transfer (other than any obligations which relate specifically to warranties given by SBWAM regarding its title to, and ownership of, the SBWAM Shares; and

b) be obligated to provide representations and warranties with respect to title to, and ownership of, the Manager Shares owned by them.

6.4. Drag-Along Rights

6.4.1. At least 15 days prior to the date of any transfer of all (but not part) of the SBWAM Shares by SBWAM to a third party (other than pursuant to a restructuring or any transfer of the SBWAM Shares to one or more Affiliates of SBWAM, or to any Manager), SBWAM shall deliver a written notice by registered post, airmail or courier (the «SBWAM Drag Along Notice») to each Manager, specifying in reasonable detail the identity of the prospective transferee, the price and the other terms and conditions of the transfer and including copies of any definitive agreements.

6.4.2. Upon receipt of the SBWAM Drag Along Notice and after having transferred any Ordinary B Shares in accordance with article 6.2.2., the Managers shall be obliged to participate in the contemplated transfer by selling all of the Manager Shares (including, for the avoidance of doubt, any remaining Ordinary B Shares) in accordance with the following provisions of this article 6.4.

6.4.3. Any transfer pursuant to this article 6.4. shall be at the same consideration per Share among all the Shares of the same type and shall be on materially the same terms and conditions as those terms and conditions applicable to SBWAM (and, for the avoidance of doubt, article 6.2.19. shall apply to any Ordinary B Shares).

6.4.4. The Managers shall transfer all of the Manager Shares to the prospective transferee simultaneously with the transfer of all of the SBWAM Shares to such transferee.

Art. 7. Repurchasing of shares. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set forth within the Law.

III. General meetings of shareholders

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders.

9.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of May at 11 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.2. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

9.3. All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

Art. 10. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

10.1. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

10.2. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

10.3. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4. Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.5. Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.6. Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting and with the consent of the Managing Shareholder.

10.7. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 10.8. of these Articles.

10.8. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

Art. 11. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing Shareholder.

IV. Management - Representation

Art. 12. Management.

12.1. The Company shall be managed by the Managing Shareholder who shall be the liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

12.2. SBWAM BROS S.à r.l. is and shall remain the Managing Shareholder for the duration of the Company.

12.3. The Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

12.4. The Managing Shareholder shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Managing Shareholder shall have, and shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 13. Authorized Signature. The Company shall be bound by the signature of the Managing Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at his discretion.

Art. 14. Supervisory Board.

14.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

14.2. The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.

14.3. The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

14.4. The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

14.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Managing Shareholder.

14.6. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

14.7. Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

14.8. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

14.9. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

14.10. Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.11. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.12. The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 15. Minutes. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year - Accounts.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

16.3. The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

17.2. The Managing Shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

17.3. The general meeting of Shareholders shall have to approve the Managing Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the Managing Shareholder.

17.4. The dividends may be paid in euro (EUR) or in any other currency determined by the Managing Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing Shareholder.

17.5. The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Managing Shareholder.

18.2. Further, in case of withdrawal of the Managing Shareholder as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the Managing Shareholder shall necessarily imply that the Company is dissolved.

18.3. The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

VII. General provisions

Art. 19. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing Shareholder.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be by Luxembourg law.

Art. 21. Definitions.

«Affiliate» means a person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by or is under common control with, such specified person;

«Bad Leaver» means any Manager who is a Leaver for Cause, or who is a Competing Leaver;

«Business Day» means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) when banks are open for business during normal working hours in Austria, England or Luxembourg;

«Cause» means, with respect to any Manager:

- (i) the commission by such person of fraud, misappropriation or other material dishonesty against or with respect to the Company or any of its subsidiaries or any of their respective assets or property;
- (ii) the commission by such person of a criminal act or the commission of any other act or omission by such person involving material dishonesty or fraud;
- (iii) the deliberate or reckless disclosure of confidential information concerning the Company or its subsidiaries;
- (iv) the commission by such person of gross negligence or wilful misconduct in the performance of his duties owed to the Company or its subsidiaries;
- (v) any material breach by such person of any shareholders agreements with the Company or any of its subsidiaries to which such person may be a party;
- (vi) any material breach by such person of his contract of employment or other services agreement entered into with the Company or any of its subsidiaries; or
- (vii) material and consistent failure by such person to manage the business of the Company and its subsidiaries in accordance with the Business Plan provided that such failure does not result from external factors beyond such person's reasonable control,

provided that any of the foregoing shall only constitute «Cause» if they qualify as a cause for discharge with immediate effect («vorzeitige Entlassung») for the purposes of Austrian law;

«Change of Control» means a bona fide, arm's length sale of SBWAM Shares to a person who is an independent third party, or to a group of persons who are independent third parties, which will result in SBWAM, following such sale, owning, directly or indirectly, less than 50% of the Shares in the Company;

«Company Group» means the Company and its subsidiaries

«Deed of Adherence» means a deed of adherence whereby the party thereto agrees to be bound by the terms of the Shareholders Agreement;

«Employee» means an individual:

- (i) who is a director, officer or employee of, or consultant to, any member of the Company Group;
- (ii) whose services are made available to any member of the Company Group under the terms of an agreement between that individual and that Company Group member; or
- (iii) whose services are made available to any member of the Company Group under the terms of an agreement between a third party and that Company Group member whereby that individual's services are to be provided to that member of the Company Group;

«Family Group» means, with respect to any natural person, such person's parents (whether natural or by adoption), spouse and descendants (whether natural or by adoption) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy), limited partnership or other entity solely for the benefit of such person and/or such person's parents, spouse and/or descendants;

«Good Leaver» means a Leaver who is not a Bad Leaver;

«Leaver» means a Manager who is or has been an Employee and, for any reason, ceases to be, and does not remain as, an Employee, and for the purposes of these Articles, such person shall (without limitation) be regarded as ceasing to be an Employee on termination of all agreements providing for such person to provide services to any member of the Company Group;

«Long-Stop Date» has the meaning given to it in article 6.2.20. a);

«Long-Stop Notice» has the meaning given to it in article 6.2.20.;

«Manager» means Michael Krammer, Christian Fuchs and any Permitted Transferee;

«Manager Shares» means any shares held by the respective managers.

«Ordinary A Shares» means the authorised and issued ordinary A shares in the Company having a par value of one Euro (€ 1.-) each;

«Ordinary B Shares» means the authorised and issued ordinary B shares in the Company having a par value of one Euro (€ 1.-) each;

«Permitted Transferee» means any holder of Manager Shares by way of a transfer:

- (i) pursuant to applicable laws of descent and distribution;
- (ii) to a member of a Manager's Family Group; or
- (iii) to a third party, following the receipt of prior approval in writing from SBWAM,

provided that in the case of a transfer under paragraph (ii) or (iii) above, the relevant transferee has entered into a Deed of Adherence;

«Sale of the Company» means a bona fide, arm's length sale of the Company to a person who is an independent third party, or to a group of persons who are independent third parties, involving:

- (i) a sale of assets pursuant to which such third parties acquire all or substantially all of the assets of the Company and its subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or a series of related transactions;

(ii) any sale of all or substantially all of the Shares in one transaction or a series of related transactions; or

(iii) a merger or consolidation which accomplishes one of the foregoing;

SBWAM means SBWAM BROS. S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered at the Luxembourg commercial registry under number B 86.988

«SBWAM Change of Control Notice» has the meaning given to it in article 6.2.6.;

«SBWAM Drag Along Notice» has the meaning given to it in article 6.4.1.;

«SBWAM Sale Notice» has the meaning given to it in article 6.2.1.;

«SBWAM Shares» means any Shares held by SBWAM from time to time.

«SBWAM Shareholder» means:

(i) SBWAM;

(ii) any Affiliate of SBWAM which becomes a holder of SBWAM Shares; and

(iii) any other person who becomes a holder of SBWAM Shares in accordance with the provisions of this Agreement and becomes a party to this Agreement by executing a Deed of Adherence;

«SBWAM Tag Along Notice» has the meaning given to it in article 6.3.2.;

«Shares» means any and all duly authorised and issued shares of the Company including, but not limited to, the Ordinary A Shares and the Ordinary B Shares;

«Shareholder» means, at any time, a holder of Shares at such time;

«Shareholders Agreement» has the meaning given to it in article 6.2.1.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately five thousand euro (€ 5,000.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STUBAI S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1538 du 27 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Silvia Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Restructuration du capital social de la Société par la création de deux catégories d'actions, la catégorie A et la catégorie B.

2. Reclassification des actions existantes en actions de catégorie A.

3. Augmentation du nombre de actions de 1.241 à 31.025 et diminution de la valeur nominale à 1,- euro.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de septante-six mille deux cent huit euros (€ 76.208,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille vingt-cinq euros (€ 31.025,-) à cent sept mille deux cent trente-trois euros (EUR 107.233,-) par l'émission de soixante-huit mille cinq cent septante-sept (68.577) actions ordinaires

de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et l'émission de sept mille six cent trente-et-une (7.631) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune

5. Renonciation des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital à leur droit préférentiel de souscription.

6. Souscription des nouvelles actions comme suit:

- 68.054 nouvelles actions ordinaires de classe A par la société SBWAM BROS S.à r.l.
- 299 nouvelles actions ordinaires de classe A par la société OGIER NOMINEES (GUERNSEY) LTD.
- 224 nouvelles actions ordinaires de classe A par la société REIGO NOMINEES (GUERNSEY) LTD.
- 7.631 nouvelles actions ordinaires de classe B par la société SBWAM BROS S.à r.l.

7. Modification et refonte des statuts de la Société dans la version du projet annexée aux procurations

8. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de restructurer le capital social de la Société en créant deux catégories d'actions, une catégorie A d'actions et une catégorie B d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reclassifier les actions existantes en actions ordinaires de catégorie A.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'actions de 1.241 à 31.025 et de diminuer la valeur nominale à 1,- euro, l'action de commandité existante ayant été divisée en 24 actions ordinaires de classe A de un euro chacune et en une action de commandité de un euro.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-seize mille deux cent huit euros (€ 76.208,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille vingt-cinq euros (€ 31.025,-) à cent sept mille deux cent trente-trois euros (EUR 107.233,-) par l'émission de soixante-huit mille cinq cent soixante-dix-sept (68.577) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et l'émission de sept mille six cent trente-et-une (7.631) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée a constaté la renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription sur 76.208 nouvelles actions émises.

Septième résolution

Les nouvelles 76.208 actions émises ont été souscrites comme suit:

- 68.054 nouvelles actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ont été souscrites par la société SBWAM BROS S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.988, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

- 299 nouvelles actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ont été souscrites par la société OGIER NOMINEES (GUERNSEY) LTD. avec siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 33819, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

- 224 nouvelles actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ont été souscrites par la société REIGO NOMINEES (GUERNSEY) LTD., avec siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 33821, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

- 7.631 nouvelles actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ont été souscrites par la société SBWAM BROS S.à r.l., prénommée, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de soixante-seize mille deux cent huit euros (€ 76.208,-) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et forme.

1.1. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de STUBAI S.C.A. (ci-après la Société), qui sera gouvernée par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, (la Loi) sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Durée de la société en commandite par actions - Dissolution.

2.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

2.2. En cas de retrait de l'Actionnaire Commandité, la société en commandite par actions sera dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Actionnaire Commandité est considéré comme s'étant retiré en qualité d'Actionnaire Commandité à la date où l'Actionnaire Commandité (i) est dissout et commence sa liquidation, (ii) fait un acte de cession au profit de créanciers, (iii) fait un aveu de faillite, (iv) est déclaré en faillite ou insolvable ou lorsqu'il a introduit une requête en concordat judiciaire ou en sursis de paiement, (v) introduit une action ou acquiesce à une action tendant à obtenir pour soi-même une réorganisation, un arrangement, un compromis, un réajustement, une liquidation, une dissolution ou toute autre décharge sous une quelconque disposition statutaire, loi ou règlement, (vi) par voie de conclusions admette ou ne conteste pas les allégations matérielles d'une assignation portée contre lui dans tout procès de telle nature, ou (vii) cherche, consent à ou acquiesce à la nomination d'un curateur, liquidateur ou administrateur judiciaire de l'Actionnaire Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de la propriété de celui-ci.

2.3. La Société peut également être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, telle que prescrite dans le présent Article 20 et dans la Loi.

Art. 3. Objets et pouvoirs.

3.1. L'objet de la Société est la détention de participations, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions relative à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. La Société peut établir, par décision de l'Actionnaire Commandité, des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3. Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cent sept mille deux cent trente-trois euros (EUR 107.233,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille six cent un (99.601) Actions Ordinaires de Classe A, sept mille six cent trente-et-un (7.631) Actions Ordinaires de Classe B et une (1) action de Commandité (collectivement les «Actions») chaque action étant nominative et d'une valeur nominale d'un (1,-) euro (EUR 1), toutes les Actions étant souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la société.

5.4. Toutes les actions de la société sont et continueront à être sous forme nominative.

5.5. Un registre des Actionnaires est tenu au siège social de la société. Ce registre indique le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés pour chaque action, et le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Art. 6. Transfert d'actions.

6.1. Restrictions générales

6.1.1. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

6.1.2. Les Actionnaires «Managers» ne transféreront aucune des Actions de Manager sauf conformément à l'article 6.2 (Actions Ordinaires de Catégorie B), au présent article 6.1, à l'article 6.3 (Droits de Suite), ou à l'article 6.4 (Droits d'Entraînement), et, dans chaque cas, conformément à la Loi. Les restrictions comprises dans l'article 6.1 s'appliqueront à chaque Action de «Manager» jusqu'à ce que cette Action de «Manager» ait été cédée conformément à l'article 6.3 (Droits de Suite), à l'article 6.4 (Droits d'Entraînement) ou jusqu'à ce que SBWAM ou ses Sociétés Affiliées ne détiennent plus aucune Action.

6.1.3. Transferts Autorisés: Sauf en cas de disposition contraire de ces Statuts, les restrictions mentionnées à l'article 6.1.2 ne s'appliqueront pas à tout transfert de tout ou partie des Actions de «Manager» détenues par un Actionnaire «Manager» à un Cessionnaire Autorisé après la signification d'une notification écrite d'un tel transfert à SBWAM et à la Société pour autant que les restrictions mentionnées à l'article 6.1.2 continuent à s'appliquer aux Actionnaires «Manager» après un tel transfert.

6.1.4. Transfert par un Bon Partant: Si, à la suite des circonstances décrites à l'article 6.2.13, les dispositions de l'article 6.2.12 ne s'appliquent pas, l'Actionnaire «Manager» en question aura l'option de vendre à SBWAM tout, mais pas partie, de ses Actions de «Manager» (en vue d'éviter tout doute, seront incluses les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B) pour autant que:

a) les Actions Ordinaires de Catégorie B à acheter par SBWAM à cet Actionnaire «Manager» soient acquises sans contrepartie; et

b) le prix que SBWAM paiera à cet Actionnaire «Manager» pour ses Actions Ordinaires de Catégorie A sera déterminé par le biais d'une évaluation des Actions de «Manager» en question par un auditeur indépendant (qui sera un cabinet éminent de réputation internationale) nommé conjointement par SBWAM et l'Actionnaire «Manager» et cette évaluation liera les parties. Si SBWAM et l'Actionnaire «Manager» ne s'accordent pas sur l'identité de l'auditeur dans les dix Jours Ouvrables après que l'Actionnaire «Manager» concerné aura notifié à SBWAM que l'Actionnaire «Manager» désire exercer son option comme indiqué ci-avant, l'auditeur sera nommé par le président de la Chambre autrichienne des Trustees (Präsident der Kammer der Wirtschaftstreuhandler) et cette nomination liera SBWAM et l'Actionnaire «Manager». Les coûts de l'auditeur seront supportés par parts égales par l'Actionnaire «Manager» et par SBWAM.

Toute vente et achat d'Actions de «Managers» conformément à cet article 6.1.4 aura lieu aussitôt que possible et en tout état de cause pas plus de 10 Jours Ouvrables après que l'auditeur aura fourni l'évaluation des Actions de «Manager» en question. Nonobstant ce qui précède, si l'Actionnaire «Manager» en question ne notifie pas à SBWAM par écrit qu'il désire exercer l'option décrite ci-avant dans les 10 Jours Ouvrables de la connaissance des circonstances décrites à l'article 6.2.13, cette option expira automatiquement.

6.1.5. Tout transfert ou tentative de transfert de toutes Actions de «Manager» en violation avec l'article 6.1.2 ou de toute autre disposition de ces Statuts sera nul et sans effet. La Société n'exécutera pas ce transfert, ne l'inscrira pas dans ses livres ni ne traitera un Cessionnaire éventuel de ses Actions de «Manager» comme le propriétaire de telles actions de Commandité pour quelque raison que se soient.

6.2 Restrictions au Transfert d'Actions Ordinaires de Catégorie B

6.2.1. Vente de la Société: Sous réserve de la disposition de l'article 6.2.24, au moins 30 Jours Ouvrables avant la date de toute Vente de la Société, SBWAM adressera une notification écrite par lettre recommandée, courrier aérien ou courrier (la «Notification de Vente SBWAM») à chaque Actionnaire «Manager», spécifiant (a) la date proposée pour la

Vente de la Société, (b) le nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie B, calculé conformément à toute convention qui pourrait être conclue de temps à autre entre les Actionnaires (le Pacte d'Actionnaires), qui doivent être transférées par les Actionnaires «Managers» à SBWAM avant la Vente de la Société et (c) le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B faisant partie du nombre total d'Actions qui doit être transféré par chaque Actionnaire «Manager» et qui sera soit (i) le nombre convenu d'avance par SBWAM et les Actionnaires «Manager» ou (ii) un nombre équivalant à la proportion (arrondie vers le haut ou vers le bas au nombre entier le plus proche) entre le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par cet Actionnaire «Manager» et le nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie B avant un tel transfert.

6.2.2. Après réception d'une Notification de Vente SBWAM, chaque Actionnaire «Manager» devra transférer les Actions Ordinaires de Catégorie B spécifiées dans la Notification de Vente SBWAM pour cet Actionnaire «Manager» et SBWAM devra accepter le transfert de ces Actions Ordinaires de Catégorie B. Le transfert des Actions Ordinaires de Catégorie B se fera au plus tard dix jours ouvrables après la réception de la Notification de Vente SBWAM.

6.2.3. Tout transfert à un Actionnaire «Manager» d'Actions Ordinaires de Catégorie B à SBWAM conformément à une Notification de Vente SBWAM se fera sans contrepartie.

6.2.4. Au cas où la Vente envisagée de la Société n'a pas lieu, SBWAM cédera à chaque Actionnaire «Manager» les Actions Ordinaires de Catégorie B qu'il lui a achetées sans contrepartie conformément à l'article 6.2.2.

6.2.5. Les Actions Ordinaires de Catégorie B acquises par SBWAM conformément à la Notification de Vente SBWAM et qui ne sont pas retransférées aux Actionnaires «Manager» conformément à l'article 6.2.4 seront annulées sans délai par le moyen d'une réduction du capital social à adopter par une assemblée des Actionnaires conformément à la Loi.

6.2.6. Changement de Contrôle : Sous réserve de dispositions de l'article 6.2.24., au moins 20 Jours Ouvrables avant la date de tout Changement de Contrôle, SBWAM adressera une notification écrite par lettre recommandée par la poste, courrier aérien ou courrier (la «Notification de Changement de Contrôle SBWAM») à chaque Actionnaire «Manager», spécifiant (a) la date proposée du Changement de Contrôle, (b) le nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie B, calculé conformément à la Convention des Actionnaires, qui peut être transféré par les Actionnaire «Manager» à SBWAM avant le Changement de Contrôle; et (c) le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B faisant partie du nombre total dont question à l'article 6.2.6.b) qui peut être cédé par chaque Actionnaire «Manager» qui sera soit (i) le nombre convenu d'avance par SBWAM et les Actionnaires «Manager» ou (ii) un nombre (arrondi vers le bas ou vers le haut jusqu'au nombre entier le plus proche) équivalent à la proportion entre le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par cet Actionnaire «Manager» et le nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie B avant une telle vente en application de l'article 6.2.6.

6.2.7. A la réception d'une Notification de Changement de Contrôle SBWAM, chaque Actionnaire «Manager» aura l'option de céder tout (mais pas partie) de ses Actions Ordinaires de Catégorie B à SBWAM pour autant que:

a) les Actions Ordinaires de Catégorie B achetées par SBWAM à cet Actionnaire «Manager» mentionnées à l'article 6.2.6 c) soient achetées sans contrepartie; et

b) le prix que SBWAM paiera à cet Actionnaire «Manager» pour le reste des Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» soit déterminé par référence à l'évaluation obtenue par SBWAM pour les besoins de la vente de sa participation majoritaire dans la Société.

6.2.8. Tout Actionnaire «Manager» qui désire exercer son option conformément à l'article 6.2.7 notifiera à SBWAM qu'il désire le faire au plus tard cinq Jours Ouvrables après la réception de la Notification de Changement de Contrôle SBWAM et le transfert des Actions Ordinaires de Catégorie B en question aura lieu au plus tard dans les cinq Jours Ouvrables suivant la réception par SBWAM de cette notification.

6.2.9. Si un Actionnaire «Manager» ne procède pas à une telle notification à l'égard de SBWAM, il ne sera plus en droit d'exercer son option conformément à l'article 6.2.7.

6.2.10. Au cas où le Changement de Contrôle envisagé ne se réalise pas SBWAM cédera à chaque Actionnaire «Manager»:

a) les Actions Ordinaires de Catégorie B qu'elle lui a achetées sans contrepartie conformément à l'article 6.2.7.a); et

b) les Actions Ordinaires de Catégorie B qu'elle lui a achetées conformément à l'article 6.2.7.b) au prix spécifié à l'article 6.2.7.b).

6.2.11. Toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B achetées par SBWAM conformément à une Notification de Changement de Contrôle de SBWAM qui ne sont pas cédées aux Actionnaires «Manager» conformément à l'article 6.2.10 seront promptement annulées par le moyen d'une réduction du capital social à adopter par l'assemblée des Actionnaires conformément à la Loi.

6.2.12. Position par rapport à un Bon Partant: Sous réserve des dispositions de l'article 6.2.13. et de celles de l'article 6.2.16., si un Actionnaire «Manager» devient un Bon Partant avant le cinquième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires, il (et tout Cessionnaire Autorisé à qui il aurait transféré des Actions Ordinaires de Catégorie B) aura l'obligation de vendre à SBWAM et SBWAM sera obligée d'acheter à cet Actionnaire «Manager» (et au Cessionnaire Autorisé):

a) toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» (et de tout Cessionnaire Autorisé) si cet Actionnaire «Manager» devient un Bon Partant après la date du Pacte d'Actionnaires et avant le premier anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires;

b) quatre-vingts pour cent des Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» (et de tout Cessionnaire Autorisé) si cet Actionnaire «Manager» devient un Bon Partant après le premier anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires et avant le second anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires;

c) soixante pour cent des Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» (et de tout Cessionnaire Autorisé) si cet Actionnaire «Manager» devient un Bon Partant avant le second anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires et avant le troisième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires;

d) quarante pour cent des Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» (et de tout Cessionnaires Autorisés) si cet Actionnaire «Manager» devient un Bon Partant après le troisième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires et avant le quatrième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires; et

e) vingt pour cent des Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» (et de tout Cessionnaire Autorisé) si cet Actionnaire «Manager» devient un Bon Partant après le quatrième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires et avant le cinquième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires.

6.2.13. Les dispositions de l'article 6.2.12. ne s'appliqueront pas si l'Actionnaire «Manager» a été incité par un membre ou une Société Affiliée du Groupe de la Société à exécuter un acte qui est illégal en vertu de la loi autrichienne et si cet Actionnaire «Manager» a choisi de devenir un Partant plutôt que d'exécuter l'acte en question pour autant qu'avant de devenir un Partant:

a) cet Actionnaire «Manager» ait auparavant notifié à SBWAM et au membre ou à la Société Affiliée en question de la Société du Groupe ayant donné les instructions, que l'acte en question est illégal en vertu de la loi autrichienne;

b) cet Actionnaire «Manager» ait fourni à SBWAM et au membre ou à la Société Affiliée du Groupe de la Société en question ayant donné les instructions un avis juridique écrit d'un cabinet d'avocats réputé en Autriche confirmant que, à leur avis, l'acte en question, s'il était exécuté, serait illégal en vertu de la loi autrichienne; et

c) SBWAM ne fait pas procéder à la révocation des instructions en question dans les 21 Jours Ouvrables de la plus tardive des deux dates suivantes: celle de la réception de la notification et celle de l'avis juridique auxquelles il est fait référence dans les articles 6.2.13.a) et 6.2.13.b).

6.2.14. Toute vente ou achat d'Actions Ordinaires de Catégorie B conformément à l'article 6.2.12 aura lieu aussi tôt que possible, et en toute hypothèse, au plus tard 10 Jours Ouvrables après que l'Actionnaire «Manager» en question soit devenu un Bon Partant.

6.2.15. L'achat de toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B à un Actionnaire «Manager» (et à tout Cessionnaire Autorisé) conformément à l'article 6.2.11. se fera sans contrepartie.

6.2.16. Position par rapport au Mauvais Partant: Nonobstant toute autre disposition de cet article 6.2. si un Actionnaire «Manager» devient un Mauvais Partant à tout moment après la date du Pacte d'Actionnaires, lui-même (ainsi que tout Cessionnaire Autorisé à qui il aurait transféré des Actions Ordinaires de Catégorie B) devra vendre à SBWAM et SBWAM aura l'obligation d'acheter à cet Actionnaire «Manager» (et au Cessionnaire Autorisé, toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» (et de ce Cessionnaire Autorisé) sans contrepartie.

6.2.17. Tout achat et vente d'Actions Ordinaires de Catégorie B conformément à l'article 6.2.16. aura lieu aussitôt que possible et en toute hypothèse au plus tard 10 jours ouvrables après que l'Actionnaire «Manager» en question soit devenu un Mauvais Partant.

6.2.18. Toute Action Ordinaire de Catégorie B acquise par SBWAM conformément à l'article 6.2.11 ou à l'article 6.2.16. sera conservée par SBWAM et pourra être vendue ou cédée à des Actionnaires «Manager» futurs à la discrétion de SBWAM pour autant qu'avant toute Vente subséquente de la Société ou avant la signification d'une Notification d'Arrêt de Détention Prolongée, ces Actions Ordinaires de Catégorie B détenues par SBWAM soient annulées par le moyen d'une réduction du capital social à adopter par l'assemblée des Actionnaires conformément à la Loi.

6.2.19. Evaluation des Actions Ordinaires de Catégorie B conservées: Au cas où:

(a) des Actions Ordinaires de Catégorie B qui sont conservées par un Actionnaire «Manager» à la suite d'une cession conforme à l'article 6.2.1.;

(b) des Actions Ordinaires de Catégorie B qui sont vendues à SBWAM conformément à l'article 6.2.8. mais seulement pour autant que ces Actions Ordinaires de Catégorie B fassent partie des Actions Ordinaires de Catégorie B dont question à l'article 6.2.7 b);

(c) des Actions Ordinaires de Catégorie B qui sont conservées par un Actionnaire «Manager» à la suite d'une cession conformément à l'article 6.2.20 c); et

(d) des Actions Ordinaires de Catégorie B qui doivent être vendues à la suite d'une Notification de Suite SBWAM conformément à l'article 6.4.2.

ces Actions Ordinaires de Catégorie B auront la même valeur par action que la valeur par action des Actions Ordinaires de Catégorie A.

6.2.20. Notification d'Arrêt de Détention Prolongée: Au moins 60 jours ouvrables avant le septième anniversaire de la date du Pacte d'Actionnaires, s'il n'y a pas eu de Vente antérieure de la Société ou de Changement de Contrôle, SBWAM enverra une notification écrite par lettre recommandée, courrier aérien ou courrier (la Notification d'Arrêt de Détention Prolongée) à chaque Actionnaire «Manager», spécifiant (a) une date qui ne soit pas inférieure à 30 jours ouvrables avant et pas supérieure à 45 Jours Ouvrables après la Date de Notification d'Arrêt de Détention Prolongée (la Date d'Arrêt

de Détention Prolongée), (b) le nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie B, calculé conformément au Pacte d'Actionnaires qui doit être transféré par les Actionnaire «Manager» à SBWAM à la date d'Arrêt de Détention Prolongée, (c) le nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B faisant partie du nombre total dont question à l'article 6.2.20 b) qui doit être cédé par chaque Actionnaire «Manager» qui sera soit (i) le nombre qui a été convenu d'avance par SBWAM et les Actionnaire «Manager» ou (ii) un nombre (arrondi vers le haut ou vers le bas au nombre entier le plus proche) équivalent à la proportion que la participation en Actions Ordinaires de Catégorie B de cet Actionnaire «Manager» représente par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie B avant tout transfert en vertu de l'article 6.2.20.

6.2.21. La réception d'une notification d'Arrêt de Détention Prolongée obligera chaque Actionnaire «Manager» à céder les Actions Ordinaires spécifiées en ce qui concerne cet Actionnaire «Manager» dans la Notification d'Arrêt de Détention Prolongée et obligera SBWAM à accepter la cession de ces Actions Ordinaires de Catégorie B. La cession des Actions Ordinaires de Catégorie B aura lieu à la Date d'Arrêt de Détention Prolongée.

6.2.22. Tout transfert des Actions Ordinaires de Catégorie B de la Société par un Actionnaire «Manager» à SBWAM conformément à une Notification d'Arrêt de Détention Prolongée se fera sans contrepartie.

6.2.23. Toutes Actions Ordinaires de Catégorie B acquises par SBWAM conformément à une notification d'Arrêt de Détention Prolongée sera rapidement annulée par le moyen d'une réduction du capital social à adopter par l'assemblée des Actionnaires conformément à la Loi.

6.2.24. Si des Actions Ordinaires de Catégorie B ont été cédées conformément aux articles 6.2.20 à 6.2.23 inclus, les dispositions qui précèdent du présent article 6.2. ne s'appliqueront pas à toute Vente subséquente de la Société ou à un Changement de Contrôle.

6.3. Droits de Suite

6.3.1. Les dispositions de l'article 6.3. ne s'appliqueront pas à tout transfert d'Actions Ordinaires de Catégorie B conformément à l'article 6.2.18. et, dans cette hypothèse, SBWAM n'aura pas l'obligation de délivrer une Notification de Suite SBWAM aux Actionnaires «Manager» et les Actionnaires «Manager» n'auront pas le droit de participer au transfert des Actions Ordinaires de Catégorie B.

6.3.2. Au moins 30 jours avant la date de tout transfert de tout ou partie des Actions SBWAM par SBWAM à un tiers (autrement que suite à une restructuration ou à tout transfert des Actions de SWBAM à une ou plusieurs Sociétés Affiliées de SBWAM ou à tout Actionnaire «Manager»), SWBAM adressera une notification écrite par lettre recommandée, courrier aérien ou courrier («la Notification de Suite SBWAM») à chaque Actionnaire «Manager», spécifiant de manière raisonnablement détaillée l'identité du cessionnaire éventuel, le nombre et le type d'Actions que SBWAM a cédées, le prix et les autres termes et conditions du transfert en joignant les copies de tous les contrats définitifs.

6.3.3. Chaque Actionnaire «Manager» pourra choisir de participer au transfert envisagé en adressant une Notification écrite à SBWAM dans les 20 jours qui suivront la réception de la Notification de Suite SBWAM conformément l'article 6.3.2. auquel cas cet Actionnaire «Manager» pourra vendre les Actions de «Manager» (qui, pour éviter tout doute, ne comprendront aucune des Actions Ordinaires de Catégorie B) dans la même proportion que les Actions SBWAM dont SBWAM envisage le transfert conformément aux dispositions suivantes du présent article 6.3.

6.3.4. Nonobstant les dispositions de l'article 6.3.3., si:

a) le nombre d'Actions SBWAM à vendre dans le cadre du transfert envisagé représente plus de 50% des actions d'une société;

b) le transfert envisagé implique une vente d'Actions dont il résultera que SBWAM sera propriétaire de moins de 50% des Actions de la Société;

chaque Actionnaire «Manager» Commandité peut élire, dans la notification écrite adressée par cet Actionnaire «Manager» à SBWAM dont question à l'article 6.3.3., de participer au transfert envisagé et vendre 100% de ses Actions Ordinaires de Catégorie A plutôt que le montant proportionnel mentionné à l'article 6.3.3.

6.3.5. Sauf si un Actionnaire «Manager» vend toutes ses Actions Ordinaires de Catégorie A comme prévu à l'article 6.3.4., l'Actionnaire «Manager» sera requis, dans la mesure du possible, de céder ses Actions Ordinaires de Catégorie A dans la même proportion que les Actions Ordinaires de Catégorie A que SBWAM se propose de céder conformément à la Notification de Suite SBWAM.

6.3.6. Tout transfert conformément à l'article 6.3. se fera pour la même contrepartie par Action pour toutes les Actions du même type et se fera substantiellement aux mêmes termes et conditions que les termes et conditions applicables à SBWAM.

6.3.7. SBWAM ne cédera aucune de ses Actions à un cessionnaire éventuel sauf si:

a) simultanément avec le transfert, ce cessionnaire achète aux Actionnaires «Managers» les Actions de «Manager» que les Actionnaires «Manager» ont le droit de vendre conformément aux articles 6.3.3. et 6.3.6. aux mêmes termes et conditions; ou

b) si ce cessionnaire refuse d'autoriser la participation de tous les Actionnaire «Managers» simultanément avec ce transfert, SBWAM achètera (aux mêmes termes et conditions auxquels ses propres Actions sont vendues à ce cessionnaire), le nombre d'Actions de «Manager» à ces Actionnaires «Managers» que ces Actionnaires «Managers» auraient été en droit de vendre conformément aux articles 6.3.3. et 6.3.6. ci avant.

6.3.8. En ce qui concerne le transfert des Actions conformément à ces articles 6.3. ou article 6.4. (Droits d'Entraînement), les Actionnaires «Manager»:

a) auront l'obligation de se joindre au pro rata (basé sur les revenus bruts à recevoir) à toute indemnisation que SBWAM accepterait de fournir ou à toutes obligations qui s'imposeraient à SBWAM à propos de ce transfert (autres que toutes obligations se référant spécifiquement aux garanties données par SBWAM en ce qui concerne son titre et son droit de propriété sur les Actions SBWAM); et

b) auront l'obligation de fournir des représentations et garanties en ce qui concerne leur titre et droit de propriété sur les Actions de «Managers» dont ils sont propriétaires.

6.4. Droits d'Entraînement

6.4.1 Au moins 15 jours avant la date de tout transfert de toutes (mais non d'une partie) des Actions SBWAM par SBWAM à un tiers (autrement qu'en vertu d'une restructuration ou d'un transfert des Actions SBWAM à une ou plusieurs Sociétés Affiliées de SBWAM ou à tout Actionnaire «Manager»), SBWAM adressera une notification écrite par lettre recommandée, courrier aérien ou courrier (la Notification d'Entraînement SBWAM) à chaque Actionnaire «Manager», spécifiant de manière raisonnablement détaillée l'identité des cessionnaires envisagés, le prix et les autres termes et conditions du transfert en joignant des copies de tous les contrats définitifs.

6.4.2 Dès réception de la Notification d'Entraînement SBWAM et après avoir cédé toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B conformément à l'article 6.2.2., les Actionnaires «Managers» devront participer au transfert envisagé en vendant toutes les Actions de «Manager» (en ce compris et pour éviter tout doute toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B restantes) conformément aux dispositions suivantes du présent article 6.4.

6.4.3. Tout transfert conformément à cet article 6.4 se fera en échange de la même contrepartie par Action que pour toutes les Actions du même type et se fera substantiellement aux mêmes termes et conditions que les termes et conditions qui s'appliquent à SBWAM (et, pour éviter tout doute, l'article 6.2.19 s'appliquera à toutes les Actions Ordinaires de Catégorie B).

6.4.4. Les Actionnaires «Managers» céderont toutes les Actions de «Manager» au cessionnaire éventuel simultanément avec le transfert de toutes les Actions SBWAM à ce cessionnaire.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par la Loi.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires.

9.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

9.2. D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

9.3. Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 10. Délais de convocation - Quorum Procurations - Majorité.

10.1. Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Actionnaires de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.

10.2. Chaque Action confère une voix à son titulaire. Un Actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit, en original, par téléfax, télégramme ou télex.

10.3. Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une réunion des Actionnaires de la Société et se considèrent comme dûment réunis et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

10.4. Tout Actionnaire peut participer à toute réunion des Actionnaires par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens est censée être équivalente à une participation en personne à cette réunion.

10.5. Chaque Actionnaire peut aussi voter par formulaire de vote fourni par la Société. Ces formulaires de vote contiennent la date et l'endroit de la réunion, l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées de même que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir du vote sur la résolution proposée. Des formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par la poste, par télégramme, par télex, par téléfax ou e-mail au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote qui ont été reçus avant la tenue de la réunion spécifiée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne portent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, seront nuls.

10.6. Sauf exigences contraires de la loi ou des présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Actionnaires par une majorité simple des personnes présentes et votant et avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

10.7. Une assemblée générale extraordinaire réunie pour modifier les dispositions des statuts, ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications de statuts proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde réunion peut être réunie de la manière prévue par les statuts, par le moyen de convocations publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant la réunion dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduira l'ordre du jour, indiquera la date et les résultats de la réunion précédente. La seconde réunion peut valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représentée. Aux deux réunions, les résolutions, en vue d'être adoptées, doivent être approuvées par au moins deux tiers des votes émis sous réserve de l'article 10.8. des présents statuts.

10.8. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des Actionnaires et des Obligataires.

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des Actionnaires de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les Statuts avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

IV. Gérance - Représentation

Art. 12. Gérance.

12.1. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'Actionnaire responsable (associé-gérant-Commandité) et qui sera personnellement, conjointement et de manière indivise responsable envers la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

12.2. SBWAM BROS S.à.r.l. est et restera l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société.

12.3. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

12.4. L'Actionnaire Commandité aura le pouvoir d'exercer et de mettre en oeuvre l'objet de la Société, pour et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Sauf s'il en est autrement prévu, l'Actionnaire Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés pour remplir l'objet de la Société.

Art. 13. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Conseil de Surveillance.

14.1. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par «Conseil de Surveillance»).

14.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les matières que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Actionnaire Commandité qui, selon le loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

14.3. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période maximale de six années, renouvelable.

14.4. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

14.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

14.6. Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou télécopie de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

14.7. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

14.8. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

14.9. Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

14.10. Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens est censée être équivalente à une participation en personne à cette réunion.

14.11. Des résolutions par voie de circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables et obligatoires de la même manière que si elles auraient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être attestées par un original ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

14.12. Les membres du Conseil de Surveillance n'assument, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle à propos de tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, pour autant que ledit engagement soit conforme aux présents Statuts ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 15. Procès-verbaux. Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du conseil de surveillance.

V. Comptes annuels - Allocation des profits

Art. 16. Année comptable - Comptes sociaux.

16.1. L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier et finira en date du 31 décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, l'Actionnaire Commandité doit préparer le bilan et le compte de résultats de la Société en ce qui concerne la clôture de l'exercice social ainsi qu'un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes du (des) dirigeant(s) et des commissaire(s) de la Société.

16.3. Un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, l'Actionnaire Commandité délivrera des documents probants ainsi qu'un rapport au sujet des opérations de la société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport contenant ses propositions.

Art. 17. Attribution des bénéfices.

17.1. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 5 des présents statuts, tel qu'il est augmenté ou réduit de temps en temps.

17.2. L'Actionnaire Commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes de temps en temps, de la manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.

17.3. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Actionnaire Commandité.

17.4. Les dividendes sont payables en euros (EUR) ou en toute autre devise déterminée par l'Actionnaire Commandité à tels endroits et moments déterminés par le même Actionnaire.

17.5. L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1. La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

18.2. Ensuite, au cas où l'Actionnaire Commandité se retire tel que défini à l'article 2, le retrait de l'Actionnaire Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

18.3. Les Actionnaires tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui va également définir leur pouvoirs et rémunération.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Modifications. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des Actionnaires sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Actionnaire Commandité.

Art. 20. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents statuts sont gouvernés par le droit luxembourgeois.

Art. 21. Définitions.

«Actions» signifie toute Action dûment autorisée et émise par la Société en ce compris, mais sans limitation, les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B;

«Actionnaire» signifie, en tous temps, un détenteur d'Actions à ce moment;

«Actionnaire «Manager»» signifie Michael Krammer, Christian Fuchs et tout Cessionnaire Autorisé;

«Actions de «Manager»» signifie toute Actions détenue par les Actionnaire «Manager» respectifs.

«Actions Ordinaires de Catégorie A» signifie les Actions ordinaires de Catégorie A de la Société autorisées et émises et ayant une valeur nominale d'1,- Euro (€ 1,-) chacune;

«Actions Ordinaires de Catégorie B» signifie les Actions ordinaires de Catégorie B de la Société autorisées et émises et ayant une valeur nominale d'1,- Euro (€ 1,-) chacune;

«Acte d'Adhésion» signifie un acte d'adhésion aux termes duquel une partie accepte d'être liée par les termes du Pacte d'Actionnaires;

«Bon Partant» signifie un Partant qui n'est pas un Mauvais Partant;

«Cessionnaire Autorisé» signifie tout détenteur d'Actions de «Manager» qui l'est devenu à la suite d'un transfert:

(i) conformément aux lois applicable en matière de transmission et de distribution;

(ii) à un membre du Groupe Familial d'un Actionnaire «Manager»; ou

(iii) à un tiers, à la suite de la réception d'une approbation préalable écrite de SBWAM,

pour autant que dans le cas d'un transfert conformément aux paragraphes (ii) ou (iii) ci-avant, le cessionnaire en question ait conclu un Acte d'Adhésion;

«Changement de Contrôle» signifie une vente de bonne foi entre partenaires indépendants des Actions de SBWAM à une personne qui est un tiers indépendant, ou un groupe de personnes qui sont des tiers indépendants, qui auront pour résultat que SBWAM, à la suite de cette vente, sera propriétaire, directement ou indirectement, de moins de 50% des Actions de la Société;

«Date d'Arrêt de longue Détention» à la signification attribuée à ce terme à l'article 6.2.20. a);

«Employé» signifie une personne:

(i) qui est un administrateur, un organe ou un employé ou un consultant de tout membre du Groupe de la Société;

(ii) dont les services sont mis à la disposition de tout membre du Groupe de la Société aux termes d'une convention entre cette personne et ce membre du Groupe de la Société; ou

(iii) dont les services sont mis à la disposition de tout membre du Groupe de la Société aux termes d'une convention entre un tiers et ce membre du Groupe de la Société suivant la quelle les services de cette personne doivent être prestes au bénéfice de ce Membre du Groupe de la Société;

«Groupe de la Société» signifie la Société et ses filiales;

«Groupe Familial» signifie, en ce qui concerne des personnes physiques, les parents d'une telle personne (qu'il soient naturels ou par adoption), le conjoint et les descendants (qu'ils soient naturels ou par adoption) et tout trust (qu'il résulte d'un accord inter vivos, d'une disposition testamentaire ou non testamentaire), partnership à responsabilité limitée ou autre entité établie pour le seul bénéfice d'une telle personne et/ou de ses parents, conjoint' et/ou descendants;

«Jour Ouvrable» signifie tout jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié légal) où les banques sont ouvertes au public pendant les heures habituelles de travail en Autriche, en Angleterre ou au Luxembourg;

«Mauvais Partant» signifie tout Actionnaire «Manager» qui est Partant pour un Motif Grave ou qui est un Partant Concurrent;

«Motif Grave» signifie, à propos de chaque Actionnaire «Manager»:

(i) la commission par une telle personne d'une fraude, d'un détournement ou d'une autre malhonnêteté substantielle contre ou à l'égard de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales ou de leurs actifs et biens respectifs

(ii) la commission par une telle personne d'un acte criminel ou la commission de tout autre acte ou omission par une telle personne impliquant une malhonnêteté substantielle ou une fraude;

(iii) la divulgation délibérée ou inconsidérée d'informations confidentielles concernant la Société ou ses filiales;

(iv) la commission par une telle personne d'une faute lourde ou d'un dol dans l'exécution des devoirs qu'elle a à l'égard de la Société ou ses filiales;

(v) toute violation substantielle par une telle personne de tous pactes d'actionnaires conclus avec la Société ou l'une quelconque de ses filiales auxquels cette personne pourrait être partie;

(vi) toute violation substantielle par une telle personne de son contrat d'emploi ou autre convention de services conclu avec la Société ou l'une quelconque de ses filiales; ou

(vii) un manquement substantiel et constant de cette personne de gérer les affaires de la Société et de ses filiales conformément au Business Plan pour autant que ce manquement ne résulte pas de facteurs externes ne pouvant raisonnablement pas être contrôlé par cette personne;

sous réserve que ce qui précède ne constituera un «Motif Grave» que si ces circonstances constituent des motifs de renvoi avec effet immédiat («vorzeitige Entlassung») pour les besoins du droit autrichien;

«Notification d'Arrêt de longue Détention» a la signification attribuée à ce terme à l'article 6.2.20.;

«Notification de Changement de Contrôle SBWAM» a la signification attribuée à ce terme à l'article 6.2.6.;

«Notification d'Entraînement SBWAM» a la signification attribuée à ce terme à l'article 6.4.1.;

«Notification de Vente SBWAM» a la signification attribuée à ce terme à l'article 6.2.1.;

«Notification de Suite SBWAM» a la signification attribuée à ce terme à l'article 6.3.2.;

«Pacte d'Actionnaires» a la signification attribuée à ce terme à l'article 6.2.1

«Partant» signifie un Actionnaire «Manager» qui est ou a été un Employé et qui pour une raison quelconque cesse d'être et ne demeure pas un Employé, et pour les besoins de ces Statuts, cette personne sera considérée (sans limitation) comment cessant d'être un Employé à la fin de toutes conventions prévoyant que cette personne preste des services au bénéfice de tout membre du Groupe de la Société;

«SBWAM» signifie SBWAM BROS. S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.988;

«SBWAM Actions» signifie toutes Actions détenues par SBWAM de temps à autre.

«SBWAM Actionnaire» signifie:

(i) SBWAM;

(ii) toute Société Affiliée de SBWAM qui devient détentrice d'Actions de SBWAM; et

(iii) toute autre personne qui devient détentrice d'Actions de SBWAM, conformément aux dispositions de la présente Convention et devient partie à cette Convention en signant un Acte d'Adhésion;

«Société Affiliée» signifie une personne qui directement ou indirectement, à l'intervention d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle est contrôlée ou est sous le contrôle commun d'une personne spécifiée.

«Vente de la Société» signifie une vente de bonne foi entre des parties indépendantes de la Société à une personne qui est un tiers indépendant ou un groupe de personnes qui sont des tiers indépendants, impliquant:

(i) une vente de biens aux termes de laquelle ces tiers achètent tous ou presque tous les biens de la Société et de ses filiales sur une base consolidée en une seule transaction ou une série de transactions connexes;

(ii) toute vente de toutes ou substantiellement toutes les Actions en une seule transaction ou une série de transactions connexes; ou

(iii) une fusion ou une consolidation qui réalise une des opérations précédentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinq mille euros (€ 5.000,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12069. — Reçu 762,08 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007135108/219/1239.

(070156569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

B.I.P. Sàrl, Bureau Immobilier et Promotions, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 36.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134838/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02598. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Eurobeton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 53.950.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 avril 2007

L'Assemblée décide de confier à DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises, la mission de commissaire pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour EUROBETON S.A.

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007134059/2857/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Tetris SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.909.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007

Sur proposition du Président et conformément à l'article 256 de la loi du 4 mai 1984 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée accepte, par vote unanime, de désigner DELOITTE S.A., siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg commissaire de notre société pour l'exercice 2007.

Contern, le 18 octobre 2007.

Pour la société TETRIS S.A.

R. Goy / R. Dennewald

Administrateur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007134061/2857/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Tipi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.930.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 octobre 2007 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, à savoir respectivement Monsieur Jérôme Lesaffre, domicilié au 17, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Monsieur Alain Katz, domicilié au 7, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer et Monsieur Jean-Philippe Luidinant, domicilié au 52, rue de Strassen, L-8094 Bertrange en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX SARL, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134122/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Socafam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 24 septembre 2007 ont renommé les gérants:

- Monsieur Jean-Louis Gregori, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France;
- Monsieur Xavier Gregori, gérant de catégorie A, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France.
- Madame Michelle Delfosse, gérante de catégorie B, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour SOCAFAM

Signature

Référence de publication: 2007134066/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

KLC Holdings XII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.670.

—
Extrait d'une décision de l'actionnaire unique de la société prise le 30 octobre 2007

Il résulte de ladite décision que les catégories des administrateurs A et B ont été annulées avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007134076/275/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—
Extract of the resolution taken by the Board of Directors on September 6th, 2007

Mr. Harald Charbon, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, is appointed as Chairman of the Board of Directors, for the whole duration of his mandate as Director.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration le 6 septembre 2007

M. Harald Charbon, avec adresse professionnelle à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

135147

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

For true copy/Certifié sincère et conforme
NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.
H. Charbon / C. Bitterlich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134130/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

European Seafood 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.342.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.325.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de conseil de gérance du 23 juillet 2007

Le conseil nomme comme président du conseil de gérance Monsieur Joseph C Cohen demeurant au 10 Clarence Terrace NW1 4RD, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
EUROPEAN SEAFOOD 2 S.à r.l.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2007134090/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Source Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 97.179.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2007

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 octobre a élu Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le 15 octobre 2007.
Certifié sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134106/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

CBI, Commerce de Bois International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.012.

—
Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss, 47, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour CBI, COMMERCE DE BOIS INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007134289/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070155388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.721.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 27 juillet 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de 3 à 5.
- 2) Mr Russell Perchard, Employé Privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé Gérant pour une période illimitée.
- 3) Mr Gareth Essex-Cater, Employé Privé, né le 11 mai 1958 à Swansea (Pays de Galles - Royaume-Uni), résidant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé Gérant pour une période illimitée.

Pour OYSTERCATCHER LUXCO 2 S.à.r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134095/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Financière Ottre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.523.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président, la société LOUV S.à r.l., représentée par son représentant permanent Madame Ariane Vigneron. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE OTTRE S.A.

FINDI S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

I. Schul / A. Vigneron

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007134101/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Valco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.921.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 mars 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Olivier Walter de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Eric Duprez, né le 26 juillet 1957 à Mons (Belgique) demeurant L-9682 Selscheid 9, rue du Village aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mars 2007

Administrateur-délégué:

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'Administrateur-Délégué, de Monsieur Paul Christiaens jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007134119/1218/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Mauna International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.587.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 septembre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAUNA INTERNATIONAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) SA.

Signatures

Référence de publication: 2007134108/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Sostherne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.611.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2007

1. Madame Barbara Van Der Beken a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SOSTHERNE INVESTMENTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) SA.

Signatures

Référence de publication: 2007134115/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Canotiers de Savoie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.831.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 2 novembre 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CANOTIERS DE SAVOIE S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007134124/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Bloom Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.303.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BLOOM INVESTMENTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007134126/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Missog Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.011.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président, la société LOUV S. à r. l., représentée par son représentant permanent Madame Ariane Vigneron. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

MISSOG HOLDING S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. François / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007134132/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Missog Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.011.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 8 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 8 juin 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 14 novembre 2002, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

MISSOG HOLDING S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. François / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007134133/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 13 mai 2005 a désigné Madame Laurence Mostade née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat, qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

MINERALS & RESOURCES MANAGEMENT S.A.

LOUV S.à r.l.

Administrateur

L. Mostade

Représentant permanent

A. Vigneron

Administrateur

Référence de publication: 2007134140/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Prostar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2007

- La cooptation en tant qu'Administrateur de Madame Chantal Mathu, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le nombre d'Administrateur est réduit de 4 à 3.

- La démission de la société LOUV S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est acceptée.

- Monsieur Olivier Oudin, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes (France) résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

PROSTAR S.A.

J.-R. Bartolini / C. Mathu

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134129/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Prospect Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 15.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 février 2007

- Le mandat de Monsieur Mesenburg arrive à échéance et ne souhaite plus se représenter en tant qu'administrateur;

- Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

- les mandats d'Administrateurs de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

- le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, Commissaire aux Comptes avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est également reconduit pour une période de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 7 février 2007.

Certifié sincère et conforme

PROSPECT HOLDING S.A.

Ch. François / F. Dumont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134157/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Caraway Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 116.874.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EINSA LUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.729,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Fentange.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'EINSA LUX S.A., préqualifiée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CARAWAY HOLDINGS S.à r.l., dont elle détient l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société à responsabilité limitée CARAWAY HOLDINGS S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 116.874, a été constituée le 7 juillet 2005 selon le droit de Jersey, sous la dénomination de CARAWAY PC LIMITED, limited company, number 90 594, avec siège social à Anderson House, Unit 7 La Rue Le Gros, St. Saviour, Jersey.

3) Que le siège social de CARAWAY PC LIMITED a été transféré de Jersey à Luxembourg, que la société a été transformée en société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et qu'elle a adopté la dénomination sociale de CARAWAY HOLDINGS S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1514 du 8 août 2006 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 65 du 27 janvier 2007.

4) Que le capital social de la société CARAWAY HOLDINGS S.à r.l. est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- €) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (90,- €) chacune.

5) Qu'ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité des parts sociales, a décidé de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.»

L'exercice social en cours a commencé le 1^{er} janvier pour se terminer le 30 juin 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Olsem, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007. Relation: LAC/2007/14965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007134142/212/41.

(070155452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Boventi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.688.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007134176/5770/12.

(070155266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Mode Paris London, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134286/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10029. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M.lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.565.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société M LUX S.A., en date du 10 octobre 2007, que Monsieur Roberto Di Carlo et Monsieur Fabrizio Penso, tous deux demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Paul Agnes et de la société MILESTONE S.à.r.l, démissionnaires, siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La dénomination de la société SELLA TRUST LUX SA, administrateur, a en outre été changée en PRIVATE TRUSTEES SA.

Enfin, la société HRT REVISION S.A., avec siège social situé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, à compter des comptes annuels clos au 31 décembre 2005, en remplacement de la société FORIG SC, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui sera tenue en 2011.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007134169/4775/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Hydra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.962.

Extrait des décisions portant à publication du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2004

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité:

- D'accepter la démission de Monsieur Jean-Louis Casanova de son mandat d'administrateur délégué.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007134191/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Quirinus International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.265.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUIRINUS INTERNATIONAL HOLDING S.A.
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007134316/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01900. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

RECTIFICATIF

Extrait de l'assemblée générale du 5 avril 2007

1. L'Assemblée prend note de la dénomination exacte de l'administrateur IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS GROUP S.A. et non IMAGE RECOGNITION INTEGRETAD SYSTEMS GROUP S.A. comme mentionnée au Registre de Commerce et des Sociétés et renouvelle son mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2. Le réviseur d'entreprises de la société est PKF ABAX AUDIT, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B27.761.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007134192/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Dicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 136, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.990.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134287/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10038. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Barrela et Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.446.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'Assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 15 octobre 2007, enregistré à Diekirch le 16 octobre 2007, relation: DIE/2007/6381,

de la société à responsabilité limitée BARRELA ET MARTINS S.à r.l., avec siège social à L-9176 Niederfeulen, 19A, rue Dudley Yves, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.446,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 4 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, modifiée par acte du même notaire en date du 28 octobre 1998,

que le siège de la société est transféré dans la localité de Niederfeulen à 98, route de Bastogne, L-9176 Niederfeulen.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Ettelbruck, le 12 novembre 2007.

P. Probst

Le notaire

Référence de publication: 2007134288/4917/21.

(070155313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

SCHANCK Fredy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 62C.

R.C.S. Luxembourg B 102.771.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2007

Signature.

Référence de publication: 2007134290/800117/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2007, réf. DSO-CK00121. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070155677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Comunica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.286.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2007

«Madame Hoffmann Petra, Hinderhausen, 82, B-4784 St. Vith, est nommé comme administrateur-délégué.»

Lieler, le 2 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134292/800270/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2007, réf. DSO-CJ00194. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070155760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Top Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.757.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2007

«Madame Hoffmann Petra, Hinderhausen, 82, B-4784 St. Vith, est nommé comme administrateur-délégué.»

Lieler, le 2 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134293/800105/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2007, réf. DSO-CJ00193. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070155761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 juin 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1656 du 1^{er} septembre 2006, modifiée par-devant le même notaire, en date du 18 juin 2006, acte publié au Mémorial C n^o 325 du 8 mars 2007

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONNEFONT S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007134427/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02090. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

SOPREFIRA, Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 35.868.

—
Le Conseil d'administration en date du 19 janvier 2007 a;

- pris acte de la démission de Madame Annie Grégoire de son poste d'administrateur à compter du 20 octobre 2006 et décidé de coopter en remplacement Monsieur François Diethelm, né le 9 avril 1965 à Neuilly, Directeur de l'Audit et

du Risk Management, domicilié à F-75017 Paris, 93, rue de Prony, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2007134498/2389/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

SOPREFIRA, Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.868.

L'Assemblée Générale a, en date du 4 mai 2007:

- ratifié la cooptation de Monsieur François Diethelm, né le 9 avril 1965 à Neuilly, Directeur de l'Audit et du Risk Management, domicilié à F-75017 Paris, 93, rue du Prony, en remplacement de Madame Annie Gregoire, démissionnaire de son mandat d'administrateur.

Monsieur François Diethelm est nommé pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Charles Levy de son poste d'administrateur à effet de ce jour et décide de nommer en remplacement Monsieur Frédéric de Serpos, né le 2 mars 1970 à Casablanca, Maroc, Corporate Risk Manager, domicilié à F-75007 Paris, 149, rue de l'Université, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2007134499/2389/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Balteire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.052.350,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.350.

Par résolution signée en date du 24 octobre 2007, l'associé unique COORDINATION CENTER BALTA GROUP N V, avec siège social au 2, Wakkensteenweg, B-8710 Sint-Baafs-Vijve, Belgique, a cédé la totalité de ses 5.901.047 parts sociales à la société BALTA INDUSTRIES NV, avec siège social au 2, Wakkensteenweg, B-8710 Sint-Baafs-Vijve, Belgique, qui devient dès lors associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134520/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 septembre 2007, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, suivant l'article 5 des statuts de la Société, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007134495/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

T&M Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.309.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 20 juillet 2007 au siège social à Luxembourg.

Résolutions

Les mandats des administrateurs ainsi que le mandat de l'administrateur-délégué sont reconduits pour un terme de six années, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013:

1. Monsieur Antonio Nunes Travessa, maître coiffeur, né le 31 janvier 1967 à Salvaterra Demagos (Portugal), demeurant à L-7540 Rollingen, 96, rue de Luxembourg, administrateur-délégué

2. Monsieur Manuel Duarte De Abreu, maître coiffeur, né le 6 avril 1967 à Vieira De Leiria (Portugal), demeurant à L-5239 Sandweiler, Am Hapngaart, 5;

3. Madame Anabel Rolo Marques, employée privée, née le 28 août 1968 à Campo Grande (Portugal), demeurant à L-7540 Rollingen, 96, rue de Luxembourg.

Pouvoir de signature:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de M. Antonio Nunes Travessa et de M. Manuel Duarte De Abreu ou par la signature individuelle de M. Antonio Nunes Travessa, tous prénommés.

Le mandat de commissaire est reconduit pour un terme de six années, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013:

1. Madame Natalie Maria Pereira De Melo, employée privée, née le 25 mars 1968 à Figueira Da Foz, demeurant à L-5239 Sandweiler, Am Hapngaart, 5.

Pour extrait sincère et conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

T&M COIFFURE S.A.

A. Nunes Travessa

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007134530/664/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Construmulti, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 107.731.

—
L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Misael Da Cunha, gérant de société, né à Joinville (Brésil) le 12 novembre 1979, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen,

détenteur de cinquante-deux (52) parts sociales.

2.- Monsieur Carlos Manuel Fernandes Da Silva, employé privé, né à Pinheiro da Lafoes (Portugal) le 28 avril 1966, demeurant à L-8365 Hagen, 20, rue Principale,

détenteur de vingt-quatre (24) parts sociales.

3.- Monsieur Joao Pedro Gomes Borgas, employé, né à Nova Lisboa (Angola) le 28 septembre 1968, demeurant à L-4460 Belvaux, 264, rue de la Gare.

détenteur de vingt-quatre (24) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CONSTRUMULTI, s.à r.l. (numéro d'identité 2005 24 09 943), avec siège social à L-8365 Hagen, 20, rue Principale, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.731, constituée sous la dénomination de ELECTRO-PLÂTRES, s. à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 925 du 21 septembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2334 du 14 décembre 2006, ledit acte contenant entre autres changement de la dénomination sociale en CONSTRU-MULTI, s. à r.l.,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8365 Hagen, 20, rue Principale, à L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Da Cunha, M. Fernandes Da Silva, J. P. Gomes Borgas, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2764. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007135005/236/44.

(070156915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

402 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3373 Leudelange, 16, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 115.137.

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Michael Goodman, conseil économique, demeurant à L-3373 Leudelange, 16, Domaine Schmiseleck. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société 402 CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1099 du 7 juin 2006.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le conseil financier et économique au Luxembourg et à l'étranger, à l'exclusion des activités de conseil financier relevant de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières qui s'y rattachent tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, à l'exclusion des activités de conseil financier relevant de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune au montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent vingt (220) parts sociales nouvelles.

Souscription et libération

Est alors intervenu aux présentes, Monsieur Patrick Michael Goodman, prénommé, lequel déclare souscrire les deux cent vingt (220) parts sociales nouvelles et les libérer par versement en espèces de sorte que la somme de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. M. Goodman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. LAC/2007/30723. — Reçu 275 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135011/220/58.

(070156588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VGC (LUX) HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.766, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée VGC (LUX) INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.763, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1172 du 18 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1240 du 3 décembre 2004 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2.1 des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2007. Relation GRE/2007/4724. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007134995/231/60.

(070156407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

LuxCo 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.522.

In the year two thousand seven, on the fourth day of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXCO 47 S.à r.l., with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 131.523, here represented by Mrs Katrin Langner, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of LuxCo 46 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 10th August 2007, in process to be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred forty-six thousand four hundred seventy-five euro (146,475.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy-five euro (158,975.- EUR) by the issuance of five thousand eight hundred fifty-nine (5,859) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five thousand eight hundred fifty-nine (5,859) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of one hundred forty-six thousand four hundred seventy-five euro (146,475.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy-five euro (158,975.- EUR), represented by six thousand three hundred fifty-nine (6,359) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXCO 47 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 131.523, ici représentée par Madame Katrin Langner, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LuxCo 46 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 août 2007, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-six mille quatre cent soixante-quinze euros (146.475,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (158.975,- EUR) par l'émission de cinq mille huit cent cinquante-neuf (5.859) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

L'associé unique, déclare souscrire les cinq mille huit cent cinquante-neuf (5.859) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cent quarante-six mille quatre cent soixante-quinze euros (146.475,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (158.975,- EUR), représenté par six mille trois cent cinquante-neuf (6.359) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Langner, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. LAC/2007/30669. — Reçu 1.464,75 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135008/220/91.

(070156886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Le Sires Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 71.269.

—
RECTIFICATIF

Il apparaît que la publication datée du 27 janvier 2005 (déposée au RCS le 16 février 2005 sous le numéro L050014945.5) est erronée. En effet, a été publiée la nomination de la société DELOITTE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société alors qu'elle a été nommée Réviseur Externe.

A Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007134911/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

EP Courcelles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.468.

In the year two thousand seven, on the fourth day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EP COURCELLES 1 S.à r.l., a company with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 130.026),

here represented by Mrs Katrin Langner, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 3, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of EP COURCELLES 2 S.à r.l., constituted under the name LuxCo 24 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, by a deed of the undersigned notary on the 18th April 2007, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, number 1246 of June 22, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 14, 2007, in process to be published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of thirty-eight thousand eight hundred euro (38,800.- EUR) to bring it from its present amount of forty-three thousand six hundred and fifty euro (43,650.- EUR) to the amount of eighty-two thousand four hundred and fifty euro (82,450.- EUR) by the issuance of one thousand five hundred fifty-two (1,552) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one thousand five hundred fifty-two (1,552) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of thirty-eight thousand eight hundred euro (38,800.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at eighty-two thousand four hundred and fifty euro (82,450.- EUR), represented by three thousand two hundred ninety-eight (3,298) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EP COURCELLES 1 S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 130.026),

ici représentée par madame Katrin Langner, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société EP COURCELLES 2 S.à r.l., constituée sous la dénomination LuxCo 24 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1246 du 22 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 septembre 2007, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit mille huit cents euros (38.800,- EUR) pour porter son montant actuel de quarante-trois mille six cent cinquante euros (43.650,- EUR) à quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante euros (82.450,- EUR) par l'émission de mille cinq cent cinquante-deux (1.552) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les mille cinq cent cinquante-deux (1.552) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de trente-huit mille huit cents euros (38.800,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante euros (82.450,- EUR), représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (3.298) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Langner, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. LAC/2007/30668. — Reçu 388 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135014/220/97.

(070156829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Quassia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.731.

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PROPERTY BUSINESS COMPANY, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.953,

ici représentée par Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2007.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée QUASSIA S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 203 du 6 février 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 24 mars 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1969 du 20 octobre 2006.

Ensuite, l'associée unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la mise en liquidation de la société et décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Jean-Pierre Higuët, avocat à la cour, né à Couvin (Belgique) le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007. LAC/2007/31215. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135012/220/46.

(070156590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jaime Goncalves, gérant de sociétés, demeurant à L-5885 Hesperange, 363, route de Thionville.

- Suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 3 juillet 2006, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil,

il a été cédé avec effet au 15 janvier 2007:

par Monsieur Claude Grethen, chauffeur, demeurant à L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves, à Monsieur Jaime Goncalves, prénommé, deux cent soixante-cinq (265) parts sociales de la société BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l., en abrégé B.L.S. S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- En conséquence de ce qui précède monsieur Jaime Goncalves est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 15 mai 2005.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associé unique, à savoir, Monsieur Jaime Goncalves, a pris les résolutions suivantes:

Premiers résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet

- l'exploitation d'un centre de distribution de services de transports de marchandises et de personnes, ainsi que d'une centrale téléphonique;

- la gestion d'un parc automobile de voitures de location avec et sans chauffeur, de limousines, taxis et ambulances ainsi que leur entretien.

En général, la société pourra prêter tous les services se rattachant de près ou de loin à l'objet social en vue de la bonne exécution de celui-ci et pourra par ailleurs entreprendre et traiter toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Claude Grethen de son poste de gérant technique de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer gérante technique pour une durée indéterminée:

- Madame Arminda, Maria Goncalves-Ferreira, gérante de sociétés, née à Braga (Portugal) le 5 avril 1959, demeurant à L-5885 Hesperange, 363, route de Thionville.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 19, route de Thionville à L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Goncalves, A. Goncalves-Ferreira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007. LAC/2007/29652. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135019/220/56.

(070156816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.